VERS UNE UTILISATION DURABLE DES ESPÈCES

L'exploitation des organismes n'est pas durable lorsque le prélèvement d'individus d'une population se fait au-delà du taux de renouvellement et de l'accroissement biologique de celle-ci, ou lorsque l'activité conduit à une dégradation de l'environnement qui perturbe cette espèce (par exemple, l'écotourisme intensif). Cette exploitation correspond à un service écosystémique d'approvisionnement - et aux contributions matérielles de la nature (dans la typologie de l'Ipbes) - lorsqu'elle vise à se nourrir, se vêtir, se chauffer ou se loger par exemple. Elle correspond à un service culturel - et aux contributions immatérielles de la nature - dans le cas d'activités récréatives ou spirituelles. Au niveau mondial, l'Ipbes estime qu'il s'agit de la 2e cause principale de perte de la biodiversité. Elle est entraînée par la chasse, la pêche, l'exploitation forestière, la collecte de plantes ou l'exploitation non extractive.

FRB
FONDATION
POUR LA RECHERCHE
SUR LA BIODIVERSITÉ

Un état des lieux des utilisations non durables des espèces

L'exploitation non durable des espèces est le premier facteur de diminution des populations pour plusieurs espèces.

La pêche, la chasse, la cueillette et l'exploitation des forêts naturelles (par opposition aux plantations) sont les principales formes d'utilisation des espèces sauvages, entraînant un prélèvement dans la nature. Certaines activités sans prélèvement représentent également une forme d'utilisation.

LA PÊCHE

Elle touche près de 13 % des espèces évaluées sur la liste rouge de l'UICN. En 2015, 33 % des stocks de poissons marins étaient exploités à des niveaux non durables. Au cours des dernières décennies, la production aquacole (saumon, thon par exemple) a augmenté pour limiter l'exploitation des stocks sauvages et répondre à la demande mondiale qui ne cesse d'augmenter. Ces espèces sont cependant nourries avec d'autres poissons, qui sont désormais eux-mêmes victimes de surpêche.

LA CHASSE

La chasse est pratiquée pour la subsistance et les loisirs avec des effets variés sur les populations des espèces. Par exemple, en Europe, il s'agit plutôt de chasse sportive tandis qu'en Afrique centrale, la viande sauvage constitue une ressource protéique de subsistance ou de tradition pour les communautés locales.

L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

Les forêts sont exploitées pour la construction, l'aménagement, la fabrication des produits papiers ou le chauffage. En 2017, deux tiers de la zone couverte par la forêt boréale, y compris dans des réserves protégées, faisaient l'objet d'une exploitation pour le bois.

LA COLLECTE DE PLANTES TRADITIONNELLE OU INDUSTRIELLE

Les plantes aromatiques et médicinales collectées dans le milieu naturel représentent entre 60 et 90 % des plantes commercialisées à cet usage. Pourtant, un cinquième des espèces concernées sont menacées d'extinction.

L'EXPLOITATION NON EXTRACTIVE

Le tourisme de nature peut favoriser la protection des zones naturelles grâce aux programmes de conservation qu'il suscite et qu'il peut financer. Cependant, l'augmentation de la fréquentation trop importante des sites naturels peut perturber les espèces et mener à une dégradation des habitats. Il s'agit alors d'une forme de surexploitation des espèces sauvages, sans qu'il y ait pour autant de prélèvement d'individus.

IMPACTS SUR LA BIODIVERSITE ET EXEMPLES DE SOLUTIONS POUR TENDRE À UNE UTILISATION DURABLE DES ESPECES

LA PÊCHE EST LE FACTEUR MAJEUR DE PERTE DE BIODIVERSITÉ DANS LE MILIEU MARIN

En 2013, on estimait qu'entre 6 et 8 % des requins sont tués chaque année, notamment pour répondre à la demande d'ailerons à des fins alimentaires. Ce taux dépasse le taux de renouvellement moyen de nombreuses populations de requins estimé à 5 % par an en moyenne, et explique le déclin actuel de la plupart des populations.

Il est possible de parvenir à une pêche plus durable en respectant certaines conditions (techniques de pêche, zones et saisons, matériel utilisé, volumes, etc.). Dans les années 1990, la réduction progressive de l'intensité de la pêche en mer du Nord grâce à la mise en place de quotas a permis une augmentation des communautés de poissons et de l'abondance des espèces sur ces 30 dernières années. Ces espèces sont très sensibles à la pêche, notamment suite aux prises auxiliaires et certaines d'entre elles sont menacées d'extinction selon l'UICN comme par exemple le pocheteau gris ou l'aiguillat commun.

LA CHASSE PEUT AFFECTER LE STATUT DE CONSERVATION DE CERTAINES ESPÈCES

La chasse a entraîné l'extinction, par exemple, du bouquetin dans la péninsule ibérique et en France au milieu du XXe siècle. De nombreuses espèces en déclin à un rythme alarmant sont encore chassées dans plusieurs pays européens, comme l'alouette des champs. Dans les pays en développement, l'augmentation de la demande urbaine de viande sauvage, due à l'exode rural sans modification des pratiques traditionnelles de consommation, entraîne également une commercialisation accrue de viande sauvage et donc la probabilité d'un prélèvement non durable des espèces.

De plus, la consommation et le commerce de viande sauvage sont reconnus comme étant un des principaux facteurs d'émergence des maladies infectieuses. Plus particulièrement, les conditions de stress liées à la capture et détention des animaux, et la préparation des carcasses, augmentent le risque de transmission de pathogènes.

Lorsque la consommation de viande sauvage non-durable répond à une tradition ou à des préférences alimentaires, les campagnes de sensibilisation, prenant en compte l'expérience et les connaissances des chasseurs et des consommateurs, semblent être une solution appropriée pour réduire cette consommation ou développer de nouvelles habitudes alimentaires.

LA COLLECTE DE PLANTES TRADITIONNELLE OU INDUSTRIELLE COMPORTE DES RISQUES POUR CERTAINES ESPÈCES

La pandémie de Covid-19 pourrait entraîner une augmentation de la demande de remèdes à base d'espèces végétales sauvages. En Chine, des formules de médecine traditionnelle contenant jusqu'à 151 ingrédients végétaux ont été officiellement prescrites par des médecins pour traiter la Covid-19. Un ingrédient populaire est la racine de réglisse, une espèce pourtant protégée à certains endroits en Chine.

La Febea, Fédération des entreprises de la beauté, a développé un service d'expertise pour que ses membres mettent en œuvre les réglementations d'accès et de partage des avantages liés à l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles. Cela concerne principalement les activités de recherche des entreprises visant à identifier des propriétés intéressantes de plantes pour le secteur des cosmétiques : si certaines de ces propriétés sont exploitées, l'entreprise devra reverser une part de ses bénéfices à l'autorité locale compétente, pour encourager le prélèvement durable de l'espèce sur place.

LA DURABILITÉ DES EXPLOITATIONS FORESTIÈRES EN QUESTION

Le système d'exploitation du bois a des conséquences sur la composition du couvert forestier. Les coupes rases, l'exploitation non sélective et l'utilisation d'engins forestiers entrainent des modifications du climat, dégradent le sol et perturbent les chaînes alimentaires, avec des répercussions sur les espèces végétales et animales.

L'exploitation non durable touche également des espèces de bois rares. Par exemple, les bois précieux malgaches alimentent le marché illégal en Asie, où les meubles en bois de rose, sont des signes de richesse au même titre que l'ivoire. Pourtant, le bois de rose et le bois d'ébène, utilisés dans l'ameublement sont respectivement classés comme des espèces en danger par l'UICN et identifiés dans l'Annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (Cites).

Une sylviculture basée sur un prélèvement faible à l'hectare, associée à des techniques d'exploitation à faible impact, favorise l'augmentation de la diversité structurelle et fournit un habitat pour les espèces animales et végétales.

L'EXPLOITATION NON EXTRACTIVE

L'observation des espèces peut avoir des conséquences involontaires sur les espèces sauvages, en modifiant leur comportement, leur physiologie ou leur habitat. Par exemple, il a été démontré que l'interaction entre l'humain et les dauphins à Monkey Mia, en Australie occidentale a des conséquences négatives sur l'abondance et la fécondité des dauphins. L'utilisation des espèces en tant que souvenirs photographiques entraine une augmentation de la captivité et de la mutilation des espèces. Par exemple, en Asie pour réduire les risques de blessure pour les touristes, les dents des loris lents sont coupées, ce qui entraîne une mort précoce des individus concernés.

La Namibie est un exemple d'écotourisme communautaire qui a réellement fonctionné pour la protection des rhinocéros noirs. Les communautés locales gèrent de petites entreprises de tourisme, vendent des licences et bénéficient des droits de gestion durable de la faune sauvage. Les populations de rhinocéros noirs ont continué à augmenter, passant de 1 435 individus en 2007 à 1 750 en 2012.

La surexploitation des espèces domestiques : un problème peu connu

Certains traits sélectionnés exploités à des fins de productivité agricole ont conduit certaines espèces ou variétés à dominer dans les pratiques agricoles au détriment de la biodiversité domestique locale. Cette homogénéisation compromet sérieusement la sécurité alimentaire mondiale en affaiblissant la résilience d'un grand nombre de systèmes agricoles face à des menaces telles que les ravageurs, les agents pathogènes et le changement climatique. 559 des 6 190 espèces de mammifères domestiqués utilisés pour l'alimentation et l'agriculture (soit plus de 9 %) avaient disparu en 2016 et au moins 1 000 autres sont menacées d'extinction.

LE COMMERCE DES ESPÈCES SAUVAGES

Le commerce international des espèces sauvages représente plusieurs milliards de dollars par an et concerne des centaines de millions de spécimens de plantes et d'animaux. Son caractère légal ou illégal ne conditionne pas nécessairement la durabilité ou non de l'exploitation des espèces. En revanche, le commerce illégal ne permet pas d'assurer le suivi et l'évaluation du niveau d'exploitation.

En Amérique latine par exemple, de nombreux oiseaux et reptiles font l'objet de commerce en tant qu'animaux de compagnie, ou pour leur peau, carapace et œufs. Les amphibiens, les scorpions, les araignées et les insectes sont également collectés. Ces produits sont vendus pour l'ornementation, l'ameublement ou pour la médecine traditionnelle, en particulier dans les pays asiatiques. Des milliers de plantes médicinales, aromatiques et ornementales font l'objet d'un commerce international, légal ou illégal. Par exemple, les orchidées d'Amérique du Nord et du Sud sont parmi les plus vendues dans le commerce horticole légal, mais elles sont également commercialisées illégalement et représentent 70 % de toutes les espèces répertoriées par la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (Cites).

Les produits végétaux et animaux destinés à un usage médicinal représentaient 23 % de toutes les saisies d'articles de commerce illicite déclarées par les États de l'Union européenne en 2018. Les autorités ont saisi 260 000 articles médicinaux dérivés de plantes, dont de nombreuses espèces inscrites à la Cites, comme les orchidées et le cerisier africain.

Certaines espèces sauvages faisant l'objet d'un commerce ne sont pas en danger d'extinction, mais l'existence d'un accord garantissant un commerce durable est important pour préserver ces ressources pour l'avenir. C'est le cas du bois de bubinga, un arbre identifié dans l'Annexe II de la Cites regroupant les espèces qui ne sont pas nécessairement menacées d'extinction, mais qui pourraient le devenir si le commerce de leurs spécimens n'était pas étroitement contrôlé.

Certaines réglementations sur le commerce d'animaux sauvages ou de leurs parties divergent.

Aucun accord global ne régit le commerce d'espèces au niveau national. Par exemple, le commerce de corne de rhinocéros est autorisé en Afrique du Sud et est en augmentation alors qu'il est interdit au niveau international par la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (Cites). Si le phénomène continue à s'accélérer, les populations de rhinocéros restantes en Afrique pourraient s'éteindre à l'état sauvage d'ici 20 ans.

LA DURABILITÉ DES USAGES EST AVANT TOUT UNE QUESTION SOCIALE

L'utilisation des espèces s'inscrit dans une grande variété de contextes sociaux, politiques, culturels et environnementaux de sorte que sa durabilité varie très fortement en fonction des situations. Par exemple, le changement climatique affecte les systèmes de production alimentaire, les systèmes énergétiques, la disponibilité de l'eau, la santé et les déplacements de population qui à leur tour ont un impact sur la façon dont les espèces sont utilisées.

Les femmes peuvent jouer un rôle central dans la durabilité de l'utilisation des espèces, mais elles bénéficient moins souvent que les hommes de droits fonciers ou d'un accès aux ressources. Améliorer l'équité d'accès et d'utilisation des espèces sauvages, ainsi que de sensibilisation, peut permettre d'améliorer la durabilité de cette utilisation tout en répondant aux besoins des populations.

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Avec le soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
Auteure : Coline Leandre (FRB)
Relectures : Agnès Hallosserie (FRB), Hélène Soubelet (FRB) et Denis Couvet (FRB)

Mise en page : Robin Almansa (FRB)
Crédit photo : Bruno Cesar Barreto, Manihot gardens Shalini Dhyani, Pexels et Pixabay